

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE 2018-2019

Écoles maternelles et élémentaires

A remplir et à remettre impérativement **avant le 7 septembre 2018**
à la Directrice ou au Directeur de l'école

1^{ère} INSCRIPTION

RENOUELEMENT

Renseignements concernant les parents ou le représentant légal de l'enfant

Madame Monsieur

Nom :

Adresse :

Prénom :

Qualité du responsable de l'enfant : Mère Père

Hall : Escalier : Étage : Porte :

N° allocataire CAF Paris :

Code postal : Ville :

Situation familiale : Célibataire Vie maritale

Tél.:

Pacsé(e) Marié(e) Divorcé(e) Garde alternée⁽¹⁾

Date de naissance Mère :

(1) En cas de garde alternée, chaque parent doit obligatoirement remplir un bulletin d'inscription et fournir un planning de garde.

Date de naissance Père :

Courriel :

J'accepte d'être contacté par la Caisse des Écoles par courriel

J'accepte de recevoir la facture par mail

Renseignements concernant l'enfant

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	École					Classe
Déjeunera à compter du :		Formule adoptée pour l'année Cochez les jours choisis :		LUNDI <input type="radio"/>	MARDI <input type="radio"/>	MERCREDI <input type="radio"/>	JEUDI <input type="radio"/>	VENDREDI <input type="radio"/>	

A Paris le :

Signature des Parents ou du représentant légal

Voir règlement de la restauration scolaire au dos

CAISSE DES ÉCOLES DU 13^e
une restauration scolaire de qualité



1, PLACE D'ITALIE - 75013 PARIS - TÉL.: 01 44 08 13 20 - FAX : 01 43 31 49 96

www.caissedesecolesparis13.fr - Contact : caissedesecoles13@orange.fr / @cdeparis13

RÈGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2018-2019

1 – Inscription

- 1.1 L'inscription au restaurant scolaire, s'effectue obligatoirement du 30 juin 2018 au 7 septembre 2018 inclus. Elle se fait sur votre espace famille : www.espace-citoyens.net/cde13 ou auprès de la directrice ou du directeur de l'établissement scolaire.
- 1.2 Les enfants sont inscrits pour des jours fixes soit 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine, sauf pour le collège George Sand (4 jours), et l'école Estienne (5 jours).
- 1.3 L'inscription est annuelle.
- 1.4 Tout départ prématuré en vacances ne sera pas pris en compte.
- 1.5 Le changement de la formule n'est pas autorisé en cours d'année, sauf exception après accord du Directeur de la Caisse des Écoles du 13^e.

2 – Tarification

Tarif	Prix du repas
Tarif 1	0,13 €
Tarif 2	0,85 €
Tarif 3	1,62 €
Tarif 4	2,28 €
Tarif 5	3,62 €
Tarif 6	4,61 €
Tarif 7	4,89 €
Tarif 8	5,10 €
Tarif 9	6,00 €
Tarif 10	7,00 €

Sous réserve de modification par le Conseil de Paris.

- 2.1 Quel que soit le tarif, le repas est subventionné par la Ville de Paris.
- 2.2 La Caisse des Écoles calcule votre tarif pour une année scolaire, du 1^{er} septembre au 31 Août.
- 2.3 Les demandes de tarification doivent être effectuées entre le 30 Juin et le 7 Septembre inclus auprès de la Caisse des Écoles.
- 2.4 L'ensemble de ces démarches peut être réalisé en ligne sur le compte famille de la Caisse des Écoles du 13^e : www.espace-citoyens.net/cde13
- 2.5 En cas d'oubli, le tarif 10 s'appliquera automatiquement à la 1^{ère} facture, aucune rétroactivité ne sera possible.

4 – Facturation et paiement

- 4.1 La facture est bimestrielle, elle vous sera transmise par mail (si vous avez choisi cette option) ou remise par le (la) directeur (trice) de l'école.
- 4.2 Une seule facture est émise par famille.
- 4.3 Les parents d'un enfant déjeunant à la cantine sans inscription préalable se verront facturer le tarif maximum de 7 € le repas.
- 4.4 Les factures doivent être réglées dans leur intégralité.
- 4.5 Les modalités de paiement :
 - **PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE** dont la date sera signalée sur la facture. Le dossier est à retirer à la Caisse des Écoles du 13^e ou à télécharger sur votre espace famille.
 - **PAR INTERNET** (paiement en ligne) sur votre espace famille. Pour obtenir votre identifiant dans la rubrique «JE N'AI PAS D'ESPACE», cliquez sur «créer mon espace».
 - **PAR CHÈQUE** auprès du directeur ou de la directrice de l'école libellé à l'ordre de : *Régie de la Caisse des Écoles du 13^e* en joignant le coupon.
 - **EN ESPÈCES** à la Régie du 13^e – 1, place d'Italie 75013 Paris 1^{er} étage Aile B - du lundi au vendredi de **9h30 à 16h00**
- 4.6 En cas de non-paiement, une relance vous sera adressée par la Caisse des Écoles. Sans réponse de votre part, un titre exécutoire vous sera transmis par le **Trésor Public** qui pourra émettre un avis de tiers détenteur (saisie).
- 4.7 La Caisse des Écoles déduit les repas uniquement dans les cas suivants :
 - Maladie ayant impliqué une absence d'au moins 3 jours de cantine consécutifs sur présentation d'un certificat médical :
 - > Soit en déclarant l'absence directement sur votre espace famille
 - > Soit en le remettant au responsable de l'établissement scolaire dans un délai de **15 jours**.
 - En cas de grève des personnels enseignants et de sorties scolaires et de classes de découverte.

- 4.8 **Tout changement de situation (familiale ou professionnelle) doit être signalé dans les plus brefs délais sur votre espace famille ou par courrier. Cette modification sera appliquée sur le bimestre suivant.**
- 4.9 **Pour toute réclamation sur le montant d'une facture, la demande doit nous parvenir, par mail ou par courrier au plus tard 2 mois après la date d'émission de la facture. Passé ce délai de deux mois, la facture acquiert un caractère définitif.**

3 – Pour obtenir votre tarif

- 3.1 Vous devez nous transmettre les documents suivants :
 - L'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016
 - Le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant
 - L'attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois
 - Un RIB pour les familles résidant en dehors de Paris ou hébergées
- 3.2 En nous communiquant votre numéro d'allocataire CAF Paris au moment de l'inscription, (et si votre QF est mis à jour), vous vous dispensez de vous rendre à la Caisse des Écoles du 13^e.
- 3.3 **Votre notification de tarif sera disponible sur votre espace famille, durant l'année scolaire.**
- 3.4 Seule la CDE 13 est habilitée à calculer le tarif des élèves scolarisés dans le 13^e arrondissement

CAISSE DES ÉCOLES DU 13^e
une restauration scolaire de qualité

